

Edito



Nicole DEFORTESCU

JUSQU'AU RETRAIT !

Pendant plus de 3 mois, le Gouvernement a refusé d'entendre les millions de salarié·e-s, de retraité·e-s, d'étudiant·e-s qui se sont mobilisé·e-s contre une réforme particulièrement injuste et totalement injustifiée !

Campé dans un mépris du Peuple, dans une arrogance qui atteint des sommets, Macron n'a pas hésité à promulguer sa loi, en pleine nuit du 15 avril, quelques heures seulement après la décision du Conseil Constitutionnel. Pour la majorité des Français·e-s, cela sonne comme une provocation. Il espère

la résignation, il récolte la colère !

Les luttes ont fait progresser les consciences, rien ne sera plus comme avant. La population a compris qu'il n'y a nulle nécessité financière mais que l'objectif est de baisser une fois encore les dépenses publiques en réduisant les pensions de retraite !

Nous sommes nombreuses et nombreux, retraité·e-s de notre champ professionnel, à avoir pris notre place dans cette lutte. Bien sûr, nous connaissons la pénibilité des métiers du soin, les conséquences qui subsistent dans notre corps et qui freinent souvent notre aspiration à « bien vivre » notre retraite. Nous luttons par solidarité, sachant qu'on ne peut exercer nos métiers jusqu'à 64 ans, voire au-delà, pour avoir une retraite à taux plein.

Nous continuerons à lutter jusqu'au retrait de cette loi et nous lutterons aussi contre les basses pensions qui sont la conséquence de nos métiers non reconnus, non valorisés. Alors que l'inflation atteint un pourcentage à 2 chiffres, notamment sur les dépenses essentielles (alimentation, énergie, santé..), que plusieurs médias ont évoqué un « mars rouge » pour les prix, n'oublions pas dans les manifestations de revendiquer aussi pour l'augmentation et la revalorisation de nos pensions, si nous ne voulons pas que « *la fin du mois nous revienne 7 fois par semaine* ».*

Continuons donc à lutter, quelle que soit la forme : manifestation, pétitions, rassemblements... Rien n'est à négliger !

Comme l'a déclaré Sophie Binet, la nouvelle Secrétaire Générale de notre CGT : « **Faisons du 1^{er} mai 2023 un 1^{er} mai historique de luttes** », à la fois festif et revendicatif, construit dans l'unité de toutes les organisations syndicales. Manifestons en famille, avec enfants et petits-enfants, avec les ami·e-s, les voisin·e-s... TOUTES et TOUS ENSEMBLE ! Nous sommes le nombre et la force, pour le droit à la retraite à 60 ans !

* Extrait d'une chanson de Léo Ferré.



Sommaire

- Compte-rendu CE UFR des 23 et 24 février p.2-3
- Congrès UFR Mimizan p.4
- Formulaire amendement congrès UFR p.5
- Courrier "en direct du CNF" p.6
- Bien vieillir en France p.7-9



COMPTE RENDU CE DE L'UFR DES 23 ET 24/02/2023

Décentralisée à AVIGNON : Nous sommes reçus à l'UD du Vaucluse, dans le théâtre de la Bourse du travail.

Présent.e.s : Evelyne BAJARD, Sylvie BRUNOL, Marie-Ange CARDAN, Viviane DEBARGES, Nicole DEFORTESCU, Bernard FRIGOUT, Jean-Luc GIBELIN, Dominique GUISTI, Hélène MICHAULT, Raymond NATIVELLE Marie-Claude ROUAUX, Régine ROUXEL-POUX.

Excusé.e.s : Michel ARMANGAUD, Nicole BERNABÉ, Gérard BONNEAU, Michèle CARBONNIER-AZOUZ, Michaëlle RIGODON, Danielle VIGNAL

Présidence : Evelyne BAJARD

Compte-rendu : Régine ROUXEL-POUX

Rapport d'actualités : Dominique GUISTI

1 RAPPORT D'ACTUALITÉ

Suite au rapport de Dominique GUISTI, un débat riche avec 17 interventions a mis l'accent sur le travail nécessaire d'explication et de rappel de nos revendications CGT et notamment la retraite à 60 ans, le renforcement de notre opposition à la réforme Macron et la visibilité des retraité.e.s dans les manifs... La réforme va pénaliser les retraité.e.s actuel.le.s en entraînant une baisse des niveaux de pension.

64 ans c'est trop, même pour celles et ceux qui ont un travail très intéressant, les gens ne veulent pas passer leur vie au travail. L'espérance de vie en bonne santé à la retraite est un facteur important. Certes, le travail est émancipateur, mais les salarié.e.s refusent de passer plus de temps au travail.

Un fait nouveau depuis le début de la lutte est l'importance des manifestations dans les villes moyennes et petites. Nous devons préserver l'unité syndicale mais ne pas oublier nos revendications.

L'importance de l'action politique à l'Assemblée Nationale est soulignée, les mobilisations influent sur les député.e.s mais le temps de débat contraint par le Gouvernement a poussé les partis de gauche à adopter des stratégies différentes, ce qui est dommageable, selon la majorité des camarades présents.

Pour les salarié.e.s, l'action syndicale dans les établissements ou les entreprises est déterminante.

Utilisons notre triptyque pour les adhésions : c'est un outil indispensable pour présenter nos revendications des retraité.e.s.

Le rôle des retraité.e.s dans les débats est à prendre en considération : elles et ils apportent par leur culture du débat, leur expérience, quand beaucoup de camarades en activité manquent de repères.

L'importance de formateurs et formatrices CGT pour la formation des actifs/actives et retraité.es. est soulignée. Trop de cabinets privés dispensent des formations mais ne connaissent pas les démarches de l'action syndicale CGT.

2 RELEVÉ DE DÉCISIONS DU SÉMINAIRE CNRACL DE NOS 2 FÉDÉRATIONS ET NOS 2 UFR SANTÉ ET ACTION SOCIALE FONCTION PUBLIQUE ET SERVICES PUBLICS

» Courrier aux employeurs dans le cadre du choix d'embauche sous contrats et question de la compensation

» Travail juridique sur le F.A.S.

» Défendre la « catégorie active » qui disparaît peu à peu remplacée dans un flou compte personnel de pénibilité (C2P).

» Contact de nos fédérations avec la confédération sur le problème de la compensation : nous sommes pour la solidarité mais notre caisse est déficitaire et chaque mois nous devons emprunter pour payer les pensions et les intérêts exorbitants des banques privées accentuent le déficit de notre caisse. Si nous ne compensons plus les autres caisses (entre autres clercs de notaire, clergés, commerçants) la CNRACL serait bénéficiaire

» Travailler sur des FAQ avec les administrateurs afin que les syndicats puissent répondre aux questions les plus courantes sans passer par les administrateurs.

» Une demande expresse est faite aux administrateurs du retour de la « Lettre CNRACL »

.../...
▶▶ Préparer la nouvelle COG avec les UFR, les groupes de travail fédéraux et les administrateurs

▶▶ Travailler à un 4 pages en direction des agents : enjeux et menaces sur nos retraites

▶▶ Les 2 fédérations doivent travailler à l'élection de Ludovic DEGRAEVE (FPT) à la vice-présidence notamment auprès des autres organisations syndicales

L'échange de la CE de l'UFR a confirmé la nécessité de travailler ensemble élu-e-s / CE UFR.

3 APRÈS-MIDI DU 23 FÉVRIER RENCONTRE AVEC LES CAMARADES DU TERRITOIRE

Participation de Frédéric LAURENT, secrétaire général de l'UD ; Cathy LARSSON, secrétaire générale de l'USD Santé Action Sociale 84 ; Sabine GASULL, retraitée Hôpital de Monfavet ; Line VALENTE et Françoise ZANO retraitées Montfavet et membres de l'USR 84.

Dominique GUISTI fait un rapport d'introduction au débat sur la syndicalisation des retraité.es du Vaucluse à l'aide d'un diaporama.

La difficulté de garder les adhérents CGT à la retraite est débattue.

Il est important de travailler avec l'interpro et la proximité pour faire un état des lieux des retraité.es Santé Action Sociale. Si la réforme Macron passe, l'âge de départ à 64 ans risque d'être encore plus compliqué et surtout pour les femmes retraitées.

Les camarades du Vaucluse nous informent de leur plan de travail pour avancer sur la syndicalisation des retraité. es en 4 points :

- l'USD s'engage à mettre à jour les données COGITIEL/COGETISE

- Mettre en place la formation « Découvrir le syndicalisme retraité » pour les futur.es retraité.es et retraité.es au cours du 2ème semestre avec UD, USD, UL.

- Envoyer un courrier Co-signé par l'UD et l'USD pour impulser à la syndicalisation des retraité.es

- Créer un groupe ou une commission pour les adhérent. es isolé.es dans les petits établissements sans section de retraité.es pour leur permettre d'avoir une vie syndicale.

4 HOMMAGE ÉMOUVANT À CHARLES COULANGES

A la fin des travaux de la journée, un hommage est rendu à notre camarade Charles, membre de la CE UFR en présence de Valérie, son épouse. Bernard FRIGOUT a retracé la vie professionnelle et militante de Charles. Après une minute de silence et une minute d'applaudissement, nous avons terminé autour d'un pot de l'amitié que Charles aurait sans aucun doute apprécié.

5 VENDREDI 24 FÉVRIER 2023 : LA MATINÉE A ÉTÉ RÉSERVÉE À LA PRÉPARATION DE NOTRE 12ÈME CONGRÈS UFR SANTÉ/ACTION SOCIALE CGT À MIMIZANDU 22 AU 26 MAI 2023

▶▶ 2 BF spéciaux ont été envoyés :

→ Modalités du Congrès UFR (BF n°1)

→ Propositions de modifications statutaires dans le BF du N°2 du 20 février 2023

▶▶ Le Perspectives spécial Congrès UFR avec le rapport d'activité et le document d'orientation va arriver dans les syndicats, il est sur le site.

▶▶ Les amendements du document d'orientation seront acceptés jusqu'au 5 mai.

▶▶ Un courrier de relance aux USD pour les candidatures et les mandatements des délégué.es (21 avril dernier délai) va être rédigé (Bernard FRIGOUT et Dominique GUISTI)

▶▶ Appel téléphonique des membres de la CE pour rappel si possible aux secrétaires des USD de leur région.

▶▶ Courrier de rappel dans un flash infos spécial congrès avec les différents documents et la feuille d'amendement

▶▶ Organiser l'envoi de tout le matériel un mois à l'avance avec transporteur.

▶▶ Visio avec les responsables des Landes, le 21 mars.

Prochaine CE lundi 13 et mardi 14 mars 2023, à Montreuil

Présidence : Hélène MICHAULT

Rapport d'actualité : Sylvie BRUNOL

Compte rendu : Bernard FRIGOUT



Le XII^{ème} congrès de l'Union Fédérale des Retraités CGT Santé et Action Sociale se rapproche : Il aura lieu du 22 au 26 mai à Mimizan-Plage.

1. Mandatement des délégués et mise à disposition de candidatures pour la CE de l'UFR

Le bulletin fédéral contenant les mandats par région, la fiche de mandatement et le formulaire de mise à disposition à la CE UFR est arrivé dans les syndicats en février. Il est également accessible sur le site de la Fédération :

<http://sante.cgt.fr/Bulletin-Federal-no01-du-6-fevrier-2023>.

Vous trouverez aussi les propositions de modifications des statuts dans le bulletin fédéral suivant :

<http://sante.cgt.fr/Bulletin-Federal-no02-du-20-fevrier-2023>

► Les mandats de délégué-e-s et les candidatures à la CE de l'UFR doivent parvenir au secrétariat de l'UFR ufr@sante.cgt.fr avant le 21 avril.

2. Document d'orientation

Le document préparatoire au congrès, intégré dans le Perspective Santé SUP au n°194 de décembre 2022 est arrivé dans vos boîtes aux lettres et syndicats et il est toujours disponible sur le site fédéral :

<http://www.sante.cgt.fr/Perspectives-Sante-SUP-au-no194-Decembre-2022>.



Les orientations de la future direction de l'UFR doivent être mises en débat dans les syndicats entre les camarades en activité et à la retraite. ► Les amendements doivent être adressés à l'UFR jusqu'au 5 mai 2023 (une feuille pour chaque amendement).

La préparation doit être un levier pour débattre de nos orientations au plus près du vécu, de l'analyse et des propositions de nos syndiqué-e-s et construire un rapport de force indispensable pour gagner.

Il serait absurde de penser que les écrits pour notre congrès ne concerneraient que les retraité-e-s comme si la vie au travail et la qualité de la vie des retraité-e-s n'avaient aucun rapport. Le développement des luttes autour de la contre-réforme des retraites le prouve, les retraité-e-s sont nombreuses et nombreux dans les actions contre le texte du gouvernement qui vise à casser notre système de retraite par répartition. D'autre part, la syndicalisation des retraité-e-s est à considérer avec l'objectif de renforcer notre organisation.

Pour toute information ou demande, joindre l'UFR : ufr@sante.cgt.fr



POUR DÉFENDRE MES REVENDICATIONS

- Mon pouvoir d'achat • Ma retraite • Ma santé • Mes besoins quotidiens
- J'adhère à la CGT

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

E-mail :



Proposition d'amendement du document d'orientation
du XII^{ème} congrès UFR Santé et Action Sociale

À renvoyer à ufr@sante.cgt.fr avant le 5 mai 2023

Le syndicat

Adresse mail du syndicat :

Téléphone du secrétaire :

(Code CoGéTise :

Réuni le :

Nombre de participant.e.s :

Amendement n° :

Attention : un seul amendement par fiche

Page N° / Paragraphe n°

Texte initial :

Proposition de rédaction :

Explications :

Fait à

Le

Signature secrétaire de séance
et/ou tampon du syndicat :

UNION FEDERALE DES RETRAITE·E·S

FEDERATION CGT SANTÉ ET ACTION SOCIALE



N/Réf. : DG.NE 25.23

- AUX COORDINATEURS RÉGIONAUX
- AUX SECRÉTAIRES D'USD
AUX SECRÉTAIRES DE CHR

Montreuil, le 17 avril 2023

Chères et chers camarades,

Comme vous le savez, l'Union Fédérale des Retraité-es de la Santé et de l'Action Sociale va tenir son congrès du 22 au 26 mai 2023, à Mimizan.

Vous avez reçu les documents (2 BF spéciaux) par courriel ainsi que le « Perspectives Santé » qui doit être dans toutes les mains.

Dans l'un des BF, vous trouverez la répartition des 81 mandats par grande région.

Les coordinations régionales ont la responsabilité de travailler avec les USD à faire en sorte que tous des mandats soient couverts en tenant compte des projets de développement de la syndicalisation des retraité-es et d'une représentation au plus juste des syndiqué-es.

Ensemble (USD, Coordinations), elles ont aussi la responsabilité de veiller à la préparation de ce congrès avec les syndiqué-es ainsi qu'à la répartition des voix sur les délégué-es. Cette répartition est nécessaire pour les votes par mandat qui porteront sur :

- ▶ Le document d'orientation,
- ▶ La révision des statuts de l'UFR pour les mettre en conformité avec ceux de la Fédération et ceux de la confédération.
- ▶ L'élection de la CE.

D'autre part, il y a urgence à renvoyer les fiches des délégué-es ainsi que celles des camarades dont vous souhaitez mettre la candidature à disposition pour la CE de l'UFR.

Attention : la date limite est fixée au 21 avril 2023
pour les mandatements et les candidatures.

Bien vieillir en France ?

Aurore BERGÉ (Yvelines), présidente du groupe Renaissance, Laurent MARCANGELI (Corse-du-Sud), président du groupe Horizons, la présidente de la commission des affaires sociales, Fadila KHATTABI (Renaissance, Côte-d'Or) et le député Modem Cyrille ISAAC-SIBILLE (Rhône) ont déposé à L'Assemblée Nationale une proposition de loi "**portant des mesures pour bâtir la société du bien-vieillir en France**" le 15 décembre

2022. Ces députés de deux des groupes de la majorité présidentielle, Renaissance¹ et Horizons² adhèrent complètement à la politique macroniste de réduction du financement de la Sécurité sociale et des Services publics. Et ce sont deux autres députées macronistes, du groupe Renaissance, qui ont été nommées rapporteuses : Monique IBORRA (Haute-Garonne) et Annie VIDAL (Seine-Maritime).

Après nous avoir imposé une loi pour reculer l'âge de la retraite à 64 ans, les mêmes ont maintenant l'outrecuidance d'examiner une loi qu'ils ont intitulée « pour une société du bien-vieillir » : comme on dit, elles et ils ne manquent pas d'air !!!

Le texte a été déposé en première lecture à l'Assemblée nationale le 11 avril³.

Macron avait promis dans son mandat présidentiel une loi « grand-âge » qui a été ajournée et abandonnée...

Les arguments n'ont pas manqué pour justifier le passage à la trappe du projet : la crise sanitaire, le calendrier parlementaire saturé... Pourtant le gouvernement a commandé de multiples rapports sur ce sujet. Certains contenaient des mesures intéressantes mais le problème c'est le nerf de la guerre : le financement dans une politique d'austérité budgétaire.

Mona Lisa va enfin pouvoir quitter le Louvre ,elle a tous ses trimestres !



Finalement le gouvernement a créé une 5^{ème} branche dans les lois relatives à la dette sociale et à l'autonomie du 7 août 2020 et dans la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2021 (LFSS) et le décret d'application a été publié en mai 2022. Elle est gérée par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) avec l'objectif assigné de maintenir l'équilibre financier de la branche sur la durée ! Le financement de la branche autonomie est assuré

par l'impôt et non par les cotisations sociales, 90 % de ses ressources provenant de la CSG (il a même été question de demander un jour gratuit aux salarié.e.s en leur enlevant un férié !).

La création de cette nouvelle branche opère une séparation radicale de la santé et de la perte d'autonomie. La CGT a publié des tracts et des argumentaires en expliquant que la perte d'autonomie est indissociable d'une approche globale de la santé et qu'elle doit être financée par les cotisations, au sein de la branche maladie de la Sécurité Sociale.

Et comme la prise en charge de la perte d'autonomie est toujours loin d'être satisfaisante avec en plus un scandale comme celui du groupe ORPEA, et que le financement actuel pour répondre aux besoins n'est pas assuré, Macron a décidé de lancer un nouveau chantier parlementaire pour faire oublier son passage en force sur le report de l'âge de la retraite à 64 ans.

« LA FABRIQUE DU BIEN VIEILLIR⁴ »

Le ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées, Jean-Christophe COMBE, a annoncé que la proposition de loi du « Bien Vieillir » doit « se nourrir des travaux du Conseil National de la Refondation⁵ sur le thème « La

1) Le parti fondé par Macron en 2016 « En Marche » est devenu La République en marche (LREM) de 2017 à 2022 et en mai 2022, Macron propose de transformer le nom en « Renaissance » (abrégée en RE) pour la formation d'un nouveau parti englobant tous les partis de la majorité présidentielle.

2) Le parti Horizons a été fondé le 9 octobre 2021 par l'ex premier ministre de Macron Édouard Philippe. Il avait comme but de faire peser l'aile droite de la majorité présidentielle de Macron en le soutenant pour l'élection présidentielle 2022.

3) Pour voir le texte de loi voir le site de L'Assemblée nationale : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/dossiers/mesures_societe_bien_vieillir?etape=16-AN1

4) Le mot « fabrique » a d'abord signifié le travail de construction d'un édifice. Il provient du latin fabrica, qui pouvait désigner l'atelier d'un ouvrier, la mise en œuvre d'un matériau ou l'ordonnancement de différents éléments, voire l'habileté ou la ruse.



fabrique du bien vieillir ». Le Ministre a lancé le 11 octobre 2022 cette initiative, voulue par MACRON, avec des ateliers citoyens organisés dans les territoires à partir du mois de novembre 2022 avec une répartition thématique. On connaît bien cette méthode soi-disant démocratique de débats bien préparés dans « l'entre-soi ».

La restitution en plénière est programmée pour mardi 4 avril avec les trois thèmes :

1. Adapter la Société
2. Promouvoir le lien social et la citoyenneté
3. Valoriser les métiers

Dès l'introduction le ton néo-libéral est bien imprimé pour la « fabrique du bien vieillir » : « Notre société fait face à une forte transition démographique (baisse de la natalité, vieillissement de la population) et doit prendre en compte ses conséquences : prendre soin de nos plus âgés, les aider à vieillir dans les meilleures conditions, sauvegarder l'équilibre de la protection sociale et renforcer la solidarité entre les générations.⁵ ». L'essentiel de Macron est dit dans « l'équilibre de la protection sociale » c'est sa rengaine pour les retraites, les exploité.e.s doivent donner leur santé et leur vie pour cela, mais pas question de partager les dividendes indécents des grosses entreprises

qui ne réinvestissent pas dans la production mais achètent des actions !!!

Les travaux du Conseil national de rénovation sont résumés dans le dessin ci-dessous dans lequel ils n'ont pas mis bien sûr leur loi funeste de la retraite à 64 ans... comme si l'âge et le montant de la retraite n'avait aucune incidence sur « le bien vieillir » !!!

Didier FASSIN, professeur élu au Collège de France élu sur la chaire annuelle de Santé publique, explique qu'à la naissance les 5% de plus riches ont une espérance de vie de 13 ans de plus que les 5% plus pauvres.

Le projet de texte de loi « du bien vieillir » propose actuellement 14 articles structurés en trois titres reprenant donc les chantiers de la fabrique du bien-vieillir :

1. LE RENFORCEMENT DU PILOTAGE DE LA POLITIQUE DE PRÉVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE DES PERSONNES ÂGÉES ET À LA LUTTE CONTRE L'ISOLEMENT SOCIAL.

Une "conférence nationale de l'autonomie" serait chargée d'assurer le "pilotage national de la politique de prévention".

5) Le Conseil national de la refondation (CNR) est un organisme créé en 2022 par Macron afin de rassembler les différents acteurs politiques ainsi que des associations et syndicats pour « construire ensemble l'avenir de la France ». C'est une grande entreprise fallacieuse de communication sur des thématiques importantes éducation, santé, travail, jeunesse, bien vieillir...

Ça n'a échappé à personne que Macron a usurpé l'acronyme CNR (Conseil National de la Résistance) « L'utilisation du sigle CNR ressemble à de l'usurpation sociale et historique, à de la communication dont nous ne pouvons être dupes » : voir lettre de Philippe Martinez au Président de la République : <https://www.cgt.fr/actualites/france/interprofessionnel/mobilisation/courrier-emmanuel-macron-sur-le-cnr>

6) Voir le lien : <https://www.conseil-refondation.fr/fonctionnement/>

Les services sociaux et sanitaires des communes devront renforcer le repérage des personnes âgées ou en situation de handicap qui sont isolées, notamment pour leur proposer des actions visant à lutter contre l'isolement social.

2. "PRÉSERVER LES DROITS ET LA CITOYENNETÉ DES PERSONNES EN SITUATION DE VULNÉRABILITÉ EN LUTTANT CONTRE LES MALTRAITANCES".

Un dispositif d'alerte des situations de maltraitance, serait créé autour d'une "instance territoriale" chargée, dans chaque département : président du conseil départemental, préfet, le représentant de l'agence régionale de santé (ARS) et "les partenaires institutionnels ou associatifs concernés".

La protection juridique doit garantir "les libertés fondamentales de la personne protégée et l'exercice de ses droits". "Une charte éthique et de déontologie" sera créée pour les mandataires judiciaires.

3. "GARANTIR À CHACUN UN HÉBERGEMENT AINSI QUE DES PRESTATIONS DE QUALITÉ ET ACCESSIBLES, GRÂCE À DES PROFESSIONNELS ACCOMPAGNÉS ET SOUTENUS DANS LEUR PRATIQUE".

Une carte professionnelle destinée aux professionnels du secteur du domicile serait créée. La CNSA devrait financer les départements qui mettent en oeuvre des solutions pour contribuer au soutien à la mobilité des professionnels du domicile. Un rapport au Parlement " doit évaluer l'organisation et les modalités de financement de l'offre de soutien à domicile".

L'obligation alimentaire pour les petits enfants serait supprimée.

Un rapport au Parlement devra "établir le bilan de la mise en oeuvre de l'aide sociale à l'hébergement"

en évaluant "notamment l'opportunité de relever le seuil de recouvrement sur la succession des bénéficiaires".

Le forfait "soins" des établissements devrait pour financer des actions de prévention assurées par des éducateurs en activité physique adaptée ou des « référents qualité » (sport-santé).

La Haute autorité de santé (HAS) devra établir une procédure de certification des organismes d'évaluation des établissements médico-sociaux (déjà proposé dans le PLFSS mais rejeté par le Conseil constitutionnel).

Le code de la construction et de l'habitat intégrerait le concept de l'habitat partagé tel que défini dans



le code de l'action sociale et des familles afin de promouvoir l'habitat inclusif.

L'ensemble des mesures du texte serait financé entre autres par la hausse de fiscalité du tabac !!!

Ce projet de loi évacue les principaux problèmes de la prise en charge de la perte d'autonomie. Il ne règle pas le financement, la question des EHPAD et de l'emploi, la prévention et la reconnaissance de la pénibilité, la formation des personnels, la reconnaissance des qualifications et donc la question des salaires, la

prise en charge médicale... sont complètement délogées.

C'est pratiquement une coquille vide pour distraire le Peuple et passer vite à autre chose que la loi retraite !!!

C'est encore une démarche de mépris total qui cette fois concerne les personnes âgées en perte d'autonomie.

Pour la CGT, « le bien vieillir » passe aussi par la retraite à 60 ans et avec des départs anticipés pour les métiers pénibles : on amplifie la lutte !!!

Sylvie BRUNOL, CE UFR Santé action sociale

► POUR ALLER PLUS LOIN :

Le Conseil Économique Social et Environnemental (CESE) vient de publier un avis qui revient sur la prévention mais évacue complètement la question du financement : <https://www.lecese.fr/actualites/prevention-perte-autonomie-veillissement-cese-adopte-avis>